

BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE
BOURSE DES VALEURS MOBILIÈRES DE L'AFRIQUE CENTRALE



BVMAC

*Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital social de 6 842 900 000 FCFA
Immeuble de la Bourse, B.P. 442 Douala, Cameroun
Tel. (237) 233 43 85 83 – Fax. (237) 233 43 85 85*

**SÉANCE DU 2 FEVRIER 2022
COTATION ÉLECTRONIQUE**

Bulletin n°1623

COTE DE LA BOURSE

COMMUNIQUÉ

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale a terminé sa séance de cotation du 2 février 2022.

La cotation se tient trois fois par semaine pour l'ensemble des valeurs inscrites à la cote de la BVMAC, à savoir tous les lundis, les mercredis et les vendredis.

Sur le marché des actions, les valeurs SEMC, SAFACAM, SOCAPALM, SIAT GABON et LA REGIONALE clôturent la séance respectivement à **F CFA 47 000 (0,000%)**, à **F CFA 18 450 (0,000%)**, à **F CFA 27 200 (0,000%)**, à **F CFA 28 500 (0,000%)** et à **F CFA 43 260 (0,000%)**.

En termes de physionomie de marché, aucune transaction n'a été enregistrée. Toutefois, 106 titres « SAFACAM » sont disponibles à la vente au prix unitaire de 18 450 francs CFA et 120 titres de cette même valeur sont demandés à l'achat au prix unitaire de 18 000 francs CFA.

Sur le marché obligataire, les titres « ECMR 5,6% net 2018-2023 », « ALIOS 01 5,75% 2018-2023 », « ALIOS FINANCE GABON 6,25% 2014-2021 », « EOG 6,5% net 2017-2022 », « EOG 6,25% net 2019-2024 », « EOSAF 6% 2019-2022 », « BDEAC 5,45% NET 2020-2027 », « EOCG 6,25% net 2021-2026 », « EOG 6% net 2021-2026 », « ALIOS 02 5,40% Brut 2021-2025 » clôturent la séance respectivement à **100,60%**, **100,00%**, **100,00%**, **100,00%**, **100,00%**, **99,00%**, **100,00%**, **100,00%**, **100,00%**, **100,00%** pied de coupon.

Dans ce compartiment, aucune obligation n'a été transigée. Toutefois, 937 391 titres « BDEAC 5,45% NET 2020-2027 », 7 500 « ECMR 5,6% net 2018-2023 » et 1 100 titres « EOSAF 6% 2019-2022 » sont disponibles à la vente respectivement au prix unitaire de 10 000 francs CFA, 5 000 francs CFA et 3 333 francs CFA, pied de coupon.

SOMMAIRE DU MARCHÉ

Éléments Titres	Volume transigé	Valeur transigée FCFA	Nombre de Transactions	Nombre de Sociétés inscrites à la Cote
ACTIONS	0	0	0	5
OBLIGATIONS	0	0	0	10

PHYSIONOMIE DE MARCHÉ

MARCHE DES ACTIONS

N° Code	Nominal	Dernier dividende	Fixing valeurs	Cours de référence	Clôture 02/02/22	Volume demandé	Volume offert	Volume Transigé	Variation %	Statut Marché	
1000	10 000	08/06/16	720	SEMC	47 000	47 000	0	0	0	0,000	NC
1001	5 000	30/06/21	717,34	SAFACAM	18 450	18 450	120	106	0	0,000	NC
1002	10 000	11/08/21	3 404,25	SOCAPALM	27 200	27 200	1 640	0	0	0,000	NC
1003	10 000	-	-	SIAT GABON	28 500	28 500	0	0	0	0,000	NC
1004	10 000	-	-	LA REGIONALE	43 260	43 260	76	5	0	0,000	NC

MARCHÉ DES OBLIGATIONS

N° Code	Nom	Nominal au 07/02/22	Cours de référence %	Clôture 02/02/22 %	Coupon Couru règlement / livraison 07/02/22	Volume demandé	Volume offert	Volume transigé	Variation %	Statut Marché
2010	ECMR.05-18/23	5 000	100,60	100,60	64,44	0	7 500	0	0,000	NC
2011	ALIOS .01-18/23	4 444,444	100,00	100,00	35,01	0	0	0	0,000	NC
2012	ALIOS.02-14/21	1 428,571	100,00	100,00	43,54	0	0	0	0,000	NC
2018	EOG.04-17/22	2 500	100,00	100,00	28,94	0	0	0	0,000	NC
2020	EOG.05 19/24	7 500	99,00	99,00	161,82	0	0	0	0,000	NC
2021	EOSAF 19/22	3 333,333	100,00	100,00	20,82	0	1 100	0	0,000	NC
2022	EOBDE 20/27	10 000	100,00	100,00	56,74	0	938 891	0	0,000	NC
2023	EOCG.02-21/26	10 000	100,00	100,00	551,37	0	0	0	0,000	NC
2024	EOG.06-21/26	10 000	100,00	100,00	407,67	0	0	0	0,000	NC
2025	AFC02 21/25	10 000	100,00	100,00	267,78	0	0	0	0,000	NC

AVIS

AVIS N° 001/2022/BVMAC/DG

RENDANT SYSTEMATIQUE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LIQUIDITÉ POUR TOUS LES ÉMETTEURS FAISANT APPEL PUBLIC A L'ÉPARGNE

En application des dispositions de son Instruction N°1 portant Conditions d'Admission à la BVMAC, et conformément à la Décision CA/16-12-2021/005 de son Conseil d'Administration du 16 décembre 2021 rendant obligatoire pour tous les émetteurs d'obligations et d'actions, la signature avec une Société de Bourse d'un contrat de liquidité, la **Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale** porte à la connaissance du public et des intervenants du marché, qu'à compter de la publication du présent Avis, le contrat de liquidité prévu par ses textes sus-évoqués sera systématiquement exigé dans le cadre de l'examen des dossiers de demande d'admission à la cote de la BVMAC (compartiments A, B et C), des émetteurs faisant appel public à l'épargne.

Il est accordé aux émetteurs anciennement listés dans un compartiment de la BVMAC, une période probatoire de 3 mois à l'effet de se conformer à la présente disposition réglementaire.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale au (237) 233 43 85 83 / 233 43 85 87 ou à l'adresse e-mail : bvmac@bvmac.cm.

AVIS

AVIS N° 002/2022/BVMAC/DG

RELATIF AUX MODALITES D'APPLICATION DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ VISÉ PAR L'AVIS N°001/2022/BVMAC/DG

La **Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale** porte à la connaissance du public et des intervenants du marché qu'en application de son Avis N°001/2022/BVMAC/DG du 28 janvier 2022 rendant systématique la signature d'un contrat de liquidité pour tous les émetteurs faisant appel public à l'épargne, les émetteurs visés devront mettre à la disposition de la société de bourse avec laquelle ils auront signé ledit contrat, une enveloppe financière et des titres selon les modalités ci-après :

- **Pour la constitution de l'enveloppe financière** : en appliquant un coefficient de **2%** minimum sur la valeur des souscriptions faites par les investisseurs personnes-physiques sur le marché primaire ;
- **Pour la constitution de l'enveloppe de titres** : en appliquant un coefficient de **0,5%** minimum sur la valeur des souscriptions faites par les investisseurs personnes-physiques sur le marché primaire.

En outre, la fréquence d'animation du titre est fixée hebdomadairement. A cet effet, la société de bourse mandatée pour assurer la liquidité du titre est tenue d'intervenir sur la plateforme de négociation de la BVMAC en offrant à la vente ou à l'achat et/ou les deux, le titre concerné dès lors qu'elle constate que sur une période d'une semaine allant de lundi à vendredi, il n'y a eu aucun échange relevant de l'activité normale du marché boursier sur ce titre pour lequel il assure l'animation contractuellement.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale au (237) 233 43 85 83 / 233 43 85 87 ou à l'adresse e-mail : bvmac@bvmac.cm.

Bulletin n°1623

Fait à Douala, le 02 février 2022

Le Directeur Général, en cours d'agrément

Louis BANGA NTOLO